



**Commune de Léaz**

**N°41/2022**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du lundi 12 décembre 2022**

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Emelyne ETIENNE

**Présents :** Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Kévin FAVRE -

**Absents excusés :** Thierry GUICHARD - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie LOUBET- Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Absents :** Johann BRESSON - Helena REBOULET

### **Objet : MISE A JOUR DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTIONS DES MEMBRES**

Madame le Maire

Explique que suite à la démission de Ludivine ADENOT, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS et précise qu'outre son Président qui est le Maire de droit, le conseil d'administration comprend en nombre égal :

- au minimum quatre membres et au maximum huit membres élus en son sein,
- en nombre égal les membres des associations nommés par le Maire par arrêté municipal.

Précise que le nombre de membres élus parmi le conseil municipal est de cinq et par conséquent à cinq le nombre de personnes nommées par le maire,

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

**ELIT** pour siéger au CCAS :

Vice-président : Emelyne ETIENNE, 4<sup>ème</sup> adjointe aux affaires sociales et jeunesse

Membres :  
Kévin FAVRE  
Thierry GUICHARD  
Séverine VIRLOUVET  
Pierre-Luc CHATAIGNON

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Maire  
  
Christine BLANC